

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 194

présenté par
M. Gagnaire et M. Rousset

ARTICLE 18 QUATER

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Au III du G de l'article 71 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003, après la troisième occurrence du mot : « des », sont insérés les mots : « livraisons intracommunautaires ou des » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle lié à l'adoption de l'article 18 quater en première lecture.